

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021



Compte rendu affiché le **15 DEC. 2021**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_119

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

UNICEF / RÉSEAU VILLE
AMIE DES ENFANTS -
ADOPTION DU PLAN
D'ACTION MUNICIPAL
2020 / 2026 POUR
L'ENFANCE ET LA
JEUNESSE ET
CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE
L'UNICEF ET LA VILLE DE
CALUIRE ET CUIRE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. COUTURIER), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPIY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **15/12/21**.....

Identifiant de l'Acte :

2021.119 - 0201 - 119 - DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

La Ville de Caluire et Cuire souhaite poursuivre son partenariat avec UNICEF France et obtenir le titre Ville amie des enfants pour le troisième mandat consécutif.

Après avoir affirmé son intention de devenir candidate au partenariat avec UNICEF France par délibération N° D2020- 087 du Conseil Municipal du 12 octobre 2020, la candidature de la Ville a été acceptée lors de la commission d'attribution du titre du 19 octobre 2021 faisant ainsi de Caluire et Cuire une Ville amie des enfants, partenaire d'UNICEF France.

Ainsi, la Ville doit adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur lequel elle s'est engagée et qui se déploie autour de 5 engagements :

- Considérer la nutrition comme un facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes ;
- Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire ;
- Participer à la consultation nationale des 6/18 ans ;
- Elaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.

Le plan d'action complet est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'ADOPTER le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse de la Ville de Caluire et Cuire, ci-annexé ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application ;

- DE DIRE que la dépense afférente à l'adhésion à Unicef France sera imputée au compte fonction 020G nature 6281 des budgets concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

15 DEC. 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.